

AFFAIRE N°32. - Autorisation spéciale - rattachement au budget des travaux de protection du Lycée du Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander le rattachement au budget de 1970 par autorisation spéciale des crédits affectés aux travaux de protection du Lycée du Butor.

- AU CHAP. 902 - en dépenses à l'Art. 2313-24 : Protection du Lycée du Butor..... 45 000 000.-
- en recettes à l'Art. 10519-30 - Subvention FIDOM pour protection du Lycée du Butor..... 20 000 000.-
- à l'Art. 10519-31 - Subvention Départementale pour protection du Lycée du Butor. 25 000 000.-

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu  
St. Denis, le 10 juillet 1970  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : P. Leschler  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires  
Financières.  
Ch. Vergereau